



## Déplacement des cendres d'un defunt

Par **lili060381**, le **06/01/2014** à **12:07**

Bonjour

Mon conjoint est décédé et ses cendres sont en attente d'être déplacées. En effet, il voulait que celles ci soient dispersées en Grèce mais son fils est pour le moment trop jeune pour faire ce voyage et je voulais attendre qu'il soit prêt à venir avec moi pour disperser les cendres de son papa. Ma question est donc la suivante: Si les cendres sont mises en attente dans un columbarium est ce possible de les enlever dans 5ans une fois que l'enfant sera prêt ou est ce définitif?

Par **janus2fr**, le **06/01/2014** à **13:00**

Bonjour,

C'est tout à fait possible de déplacer les cendres quand vous le souhaitez.  
En revanche, je ne connais pas les formalités pour passer la frontière avec...

Par **lili060381**, le **06/01/2014** à **15:11**

merci pour votre réponse je ne risque donc pas d'être bloquée par une procédure quelconque?